

Bulletin mensuel ne paraissant pas en juillet et août

Prochaine réunion du club :

le jeudi 20 octobre 1994

à partir de 19h.30 en la salle du premier étage de la "Brasserie du Commerce", rue du Commerce 26 à Wavre.

Les lots de la réalisation inter-membres sont exposés à partir de 19h.30.

Minicauserie : *"La poste aux rebuts en Belgique"* par Marc Wyls

Tombola animée par Jean Deraed.

Belgique : N° 973/78 ** - Les inventeurs	1300 BEF
Belgique : N° 1031 ** - Expédition antarctique	1100 BEF
Belgique : N° 1133/38 ** - Parachutisme	700 BEF
Belgique : N° 1932/36 ** - Millénaire Bruxelles	200 BEF
Belgique : N° BF 55 ** - 150 ^e anniv. Indépendance	150 BEF
Belgique : N° 1940/43 ** - Culturelle 79	140 BEF
Belgique : N° 1893/96 ** - Culturelle 78	90 BEF
Belgique : N° 1918/20 ** - Solidarité 78	80 BEF
Belgique : N° 1836 + 1851 ** - Handicapés + Foot.	70 BEF
Belgique : N° 1921/22 ** - Croix-Rouge.	70 BEF
Allemagne : N° 672 ** - Heligoland	100 FF
France : N° 2101/06 ** - Marianne	39 FF
Suisse : N° 1931 ** - Cuisinier	28 FF
Israël : N° 693/97 ** - Personnages célèbres	20 FF
Saint-Marin : Evénements sportifs - FDC	77 FF

PETITES ANNONCES

- Recherche cartes postales représentant SAR le prince puis S.M. le Roi Baudouin I^{er} de Belgique.
A vendre "Feldpost" par Léon Degrelle - 1.000 BEF
Guy OTTEN, rue Haute 24 - 1300 Wavre. 010/22.25.12
- Recherche : Xhaflaire "Les oblitérations mécaniques à slogan (flammes) 1910-1971"; Silverberg : "Les oblitérations à flamme de Bruxelles 1905-1920"; Herlant : "Les marques postales au pays de Liège, du pays de Luxembourg et des deux Limbourgs" Daniel Eggen, rue Jh. Wauters, 57 - 1300 Wavre.
- Recherche articles philatéliques extraits de journaux.
Pierre Vansever, rue du Ronvau, 3 - 1325 Chaumont-Gistoux.
Tél.: 010/68.03.14 après 17 h.00.
- Recherche bulletins du Club philatélique de Wavre de février de mars, d'avril et de mai 1994.
M. Janssens, Parc des Saules, 9/28 - 1300 Wavre.

LE NOUVEAU CATALOGUE OFFICIEL 1995

Début septembre est paru le nouveau catalogue officiel de Belgique pour 1995.

Pour sa 40e édition, la Chambre Professionnelle des Négociants en Timbres poste a voulu innover et a sorti une édition catonnée facilitant ainsi l'ouverture aux pages intéressées et incluant un feuillet tiré à part de "La Poste" à l'effigie du Roi Albert 2.

Si le contenant est nettement amélioré et plus facile à consulter, qu'en est-il du contenu ?

Après avoir longuement étudié les côtes, nous pouvons dire qu'une ère nouvelle s'ouvre aux collectionneurs. En effet, de nombreuses séries sont en hausse sensible et pas seulement parmi les séries vedettes mais des "petites" séries courantes longtemps délaissées à tort par de nombreux philatélistes et notamment les séries AVEC charnières de l'entre deux guerres.

J'ai pris quelques exemples de timbres qui ne sont pas des vedettes genre Cardinal Mercier ou Grande Orval. Cette liste n'est pas limitative et à vous de découvrir les bonnes séries de demain.

A remarquer les timbres de ces dix dernières années avec pour exemple frappant le Bloc Feuillet n° 67 paru en 1990 coté en 1994 à 810,- et en 1995 à 1.200,-fr! Qui dit mieux comme placement?

81/3 x 540 à 750	I32/4 x 2.200 à 2650
I64 x 65 à 100	190/210 o 335 à 450
276/88A 425 à 580	317/24 2.300 à 3.100
404/6 x 165 à 250	438/45 x 220 à 325,-
879 xx I.500 à 2.200	924 xx 275 à 375
I066/75 xx 6.800 à 9.400	II69/71 xx 50 à 75
Carnet I8 500 à I.200(!)	2302 25 à 35
B.F.67 810 à I.200	
Cartes postales série Rubens	I40 à 200
	série Belgica 300 à 420
	série Pape 250 à 450

Ainsi que je vous l'avais dit en avril dernier en parlant du catalogue, tous les timbres Baudouin sont à la hausse. Revers de la médaille, le catalogue subi également une hausse de son prix de vente en passant de 550 à 695,-frs. Mais je me suis laissé dire que certains négociants rachetaient le feuillet tiré à part au prix de 100,-frs....

H.H.

Réunion du Comité

Sous la présidence d'Hubert Havrenne, le comité s'est réuni le mardi 23 août afin de préparer la prochaine saison philatélique. Comme l'an dernier, lors de la bourse philatélique et cartophilique du dimanche 16 octobre, il sera possible de faire estimer des collections par des spécialistes en philatélie qui seront présents de 9h.30 à 12h.30. Il s'agit donc d'estimations. Les experts n'achètent pas pour leur propre compte. Il y a dans la salle et dans le cloître, des négociants pour ce genre de tractations.

Comme l'an dernier, André Clusman s'est chargé de l'organisation du souper gastronomique. Celui-ci aura lieu au "Cheval Blanc" à Grez-Doiceau, vraisemblablement le samedi 4 février 1995. Le système des bons d'achat ayant satisfait tout le monde, il est reconduit pour 1995. Il sera alloué un bon de 500 BEF pour 10 présences; 400 BEF pour 9 présences; 300 BEF pour 8 présences; 200 BEF pour 7 présences; 150 BEF pour 6 présences et 100 BEF pour 5 présences. Ces bons seront distribués en janvier. Ils pourront être valorisés jusqu'en juin 1995.

A l'unanimité, il a été décidé de porter le montant de la cotisation de 200 à 250 BEF. Toutefois, pour les jeunes de moins de 25 ans, elle reste fixée à 100 BEF. Cette somme ne couvre même pas le coût des 10 bulletins et des frais d'envoi.

En 1998, le club fêtera son 40e anniversaire. A cette occasion, il est prévu d'organiser une exposition compétitive provinciale en même temps que la Bourse. Une prévente philatélique viendrait compléter cet ensemble qui devrait être prestigieux et marquer d'une pierre blanche cet anniversaire, dans les annales du club.

Daniel Eggen, responsable des 25 premiers lots de chaque réalisation inter-membres lance un appel pour recevoir des lots "documents" philatéliques pour pouvoir alimenter cette rubrique.

Dans le bulletin de novembre, les statuts de 1958 remaniés et remis au goût du jour seront proposés. Ils seront mis au vote lors de l'Assemblée générale de décembre.

Enfin, une proposition a été émise en vue de parrainer les jeunes qui viennent au club. Il serait même possible de prévoir des réunions le mercredi après-midi dans un avenir proche. Celles-ci seraient complémentaires aux réunions traditionnelles du 3e jeudi du mois.

Guy Otten

Un mécène inconnu...

A l'issue de la réunion du jeudi 15 septembre, un membre du club, membre qui a désiré garder l'anonymat a fait un don de mille francs au comité du club afin d'aider les nouveaux "jeunes" membres et surtout de payer leur cotisation pour l'année 1995.

Un très beau geste que nous nous plaçons à souligner et que nous ne pouvions laisser sous silence.

LE DIMANCHE

16 octobre 1994

de 9 à 18 heures

votre club philatélique organise sa

XIX^e BOURSE PHILATELIQUE

ET CARTOPHIQUE

dans la Salle des Fêtes et le cloître de l'Hôtel de Ville.

Une trentaine de négociants présenteront sur quelque 180 mètres de table leurs richesses en philatélie et en cartophilie.

Le matin, de 9h.30 à 12h.30, trois experts en philatélie estimeront les collections qui leur seront présentées.

Le comité attend votre visite.

V.) ACHEMINEMENT

a.) PRINCIPE DU LOTISSEMENT

LE LOTISSEMENT SE FAIT D'APRES LES INDICATIONS CONTENUES DANS UN FASCICULE DENOMME "NOMENCLATURE DES COMMUNES DE BELGIQUE".

CETTE NOMENCLATURE INDIQUE EN REGARD DE CHAQUE LOCALITE DU PAYS :

- LE NOM DE LA STATION DE LIVRAISON
- LE NOM DU BUREAU DE POSTE (EVENTUELLEMENT)
- LE NOM DE LA STATION D'ECHANGE
- L'INDICE DU BUREAU DE DISTRIBUTION (ABREVIATION TELEGRAPHIQUE)
- LE NUMERO DE LA SECTION DU BUREAU DE DISTRIBUTION

REMARQUE : LE LOTISSEMENT DU COLIS ACCEPTE PAR LA S.N.C.V. ET PAR CERTAINS BUREAUX DE POSTE EST EFFECTUE PAR LA STATION D'ECHANGE DE LA S.N.C.B.

b.) ORGANISATION DU SERVICE

L'ACHEMINEMENT METHODIQUE DES COLIS A NECESSITE L'INSTAURATION D'UN SYSTEME DE BUREAUX DE DISTRIBUTION (CENTRES ROUTIERS PRINCIPAUX) ET DE BUREAUX DE DESTINATION (CENTRES ROUTIERS SECONDAIRES).

LA BELGIQUE EST DIVISEE EN 8 GROUPES DISTINCTS; CHAQUE GROUPE POSSEDE UN OU PLUSIEURS BUREAUX DE DISTRIBUTION (CENTRES ROUTIERS PRINCIPAUX); CHAQUE BUREAU PRINCIPAL DIRIGE UN OU PLUSIEURS BUREAUX DE DESTINATION (CENTRES ROUTIERS SECONDAIRES)

DE 1946 A 1963, LE LOTISSEMENT (DENOMINATION) DES BUREAUX DE DISTRIBUTION EST MENTIONNEE PAR L'ABREVIATION TELEGRAPHIQUE DU BUREAU SUIVIE DU CHIFFRE 1; LES BUREAUX DE DESTINATION DEPENDANT D'UN BUREAU DE DISTRIBUTION ONT UN LOTISSEMENT COMMENCANT PAR L'ABREVIATION TELEGRAPHIQUE DE LEUR BUREAU DE DISTRIBUTION SUIVIE D'UN CHIFFRE ALLANT DE 2 A 6.

EXEMPLE : LOTISSEMENT : F H S 5

F H S = BUREAU DE DISTRIBUTION D'HASSELT

5 = BUREAU DE DESTINATION DE GENK

DE 1963 A 1970, LE LOTISSEMENT EST REMANIE ET ON ABANDONNE LE SYSTEME ABREVIATION TELEGRAPHIQUE + CHIFFRE POUR CREER UN LOTISSEMENT A 1 OU 2 CHIFFRES. LE PREMIER CHIFFRE DU LOTISSEMENT INDIQUE TOUJOURS LE BUREAU DE DISTRIBUTION DU GROUPE, UN DEUXIEME CHIFFRE ALLANT DE 0 A 6 INDIQUE LE BUREAU DE DESTINATION.

EXEMPLES : LOTISSEMENT : 4

4 = GROUPE DE LIEGE
BUREAU DE DISTRIBUTION : LIEGE-GUILLEMINS

LOTISSEMENT : 65

6 = GROUPE DE NAMUR
BUREAU DE DISTRIBUTION DE NAMUR
65 BUREAU DE DESTINATION DE DINANT

LISTE DES BUREAUX DE DISTRIBUTION OU CENTRES ROUTIERS PRINCIPAUX

DENOMINATION DU GROUPE	BUREAUX DE DISTRIBUTION	AVANT 1963	APRES 1963
GROUPE DE BRUXELLES	BRUXELLES TOUR ET TAXIS	LBX 1	1
	BRUXELLES PETITE-ILE (RARE)	FBKI 1	?
	BRUXELLES MIDI	FBM 1	511 (*)
	BRUXELLES NORD	FBN 1	SUPPRIME
	BRUXELLES QUARTIER-LEOPOLD	LX 1	SUPPRIME
GROUPE D'ANVERS	ANVERS NORD	FN 1	2
GROUPE D'HASSELT	HASSELT	FHS 1	3
	LOUVAIN	FLV 1	DEVIENT 21 (**)
	TIRLEMONT	FTL 1	SUPPRIME (?)
GROUPE DE LIEGE	LIEGE-GUILLEMINS	FL 1	4
	VERVIERS OUEST	FV 1	DEVIENT 40
	HERBESTHAL	FHR 1	DEVIENT GARE FRONTIERE
GROUPE DE NAMUR	NAMUR	FNR 1	6
	CINEY	LC 1	SUPPRIME
	MARLOIE	MML 1	DEVIENT 62
	JEMELLE	LJ 1	SUPPRIME
	LIBRAMONT	LRB 1	DEVIENT 63
	MARBEHAN	MBR 1	SUPPRIME
	ARLON	LL 1	DEVIENT 64
GROUPE DE CHARLEROI	CHARLEROI-SUD	FCR 1	7
GROUPE DE MONS	MONS	FMS 1	8
	TOURNAI	FTY 1	DEVIENT 80
GROUPE DE GAND	GAND-EST	FG 1	9
	ALOST	FLS 1	DEVIENT 91
	COURTRAI	FC 1	DEVIENT 94
	BRUGGE	FR 1	DEVIENT 97
	OSTENDE	FSD 1	DEVIENT 96

N.D.L.R. : CETTE LISTE PEUT ETRE SUJETTE A ERREURS OU OMISSIONS

(*) BRUXELLES MIDI EST A CONSIDERER COMME GARE D'ECHANGE AVEC LA POSTE.
 (**) LOUVAIN EST SITUE A LA "FRONTIERE" DES GROUPE D'HASSELT ET D'ANVERS, CE CENTRE ROUTIER PRINCIPAL A FAIT TANTOT PARTIE DU GROUPE D'HASSELT TANTOT PARTIE DU GROUPE D'ANVERS.

COLIS POSTAL DE 0 A 5 Kgs.

TAXE PRINCIPALE DU 01/03/1959 AU 31/07/1961

FRAGILE
BREEKBAAR

FNR 6
917

Destination (2) *Dinant*
 Bestimmungsort (2) *Dinant*

Destinataire *Wilton Victor*
 Empfänger: *rue de Marais 37*

Marque: *Doische*

Remboursement Nachnahme

Compte chèques post. Postcheckkonto N° *1111 60 7*

Valeur déclarée (1) - Wertangabe (2)

Valeur assurée à la Cie Européenne Bei der Europäischen versicherter Wert (1)

Expéditeur: *Joséphine Groot*
 Absender: *chez le Chef 269*

En cas de non livraison, prière de Kassen die Sendung nicht abgeliefert werden, so bitte ich.

Nature de la marchandise (obligatoire pour envois FRAGILES Art des Gutes (verpflichtend für ZERBRECHLICHE bzw. VERFORMBARE))
DIENLICHE Besendungen:
 (1) En toutes lettres. - (2) Réservé à l'Administration. - (3) En chiffres.
 (1) In Buchstaben. - (2) Von der Verwaltung auszufüllen. - (3) In Ziffern.

via (2) *Dinant*
 über (2)

Kg. *0,800*

Cette reçu - Kollo empfangen *19/07/60*

COLIS POSTAL, AYANT UN POIDS DE 0,800 Kg., EXPEDIE DE OHEY A DOISCHE LE 19/07/1960

TAXE PRINCIPALE DE 0 A 5 Kgs. 20,00 Frs.

ACHEMINEMENT : BUREAU D'ACCEPTATION : OHEY
 BUREAU DE DISTRIBUTION : NAMUR (ABREVIATION FNR)
 BUREAU DE DESTINATION : DINANT (ABREVIATION FNR + LITTERA 6)
 LIEU DE DESTINATION : DOISCHE

c.) EXPEDITION DES COLIS

LA STATION D'ACCEPTATION :- EXPEDIE SES COLIS (ET CEUX PROVENANT DE LA POSTE) PAR TRAINS DE VOYAGEURS OMNIBUS VERS LE CENTRE ROUTIER DONT ELLE DEPEND
- DELIVRE LES COLIS DESTINES AUX LOCALITES QU'ELLE DESSERT

LE CENTRE ROUTIER SECONDAIRE : - TRIE LES COLIS ET LES EXPEDIE SOIT PAR TRAINS DE VOYAGEURS OMNIBUS SOIT PAR CAMIONS VERS LES STATIONS DE SON PROPRE SECTEUR
- DELIVRE LES COLIS DESTINES AUX LOCALITES QU'IL DESSERT
- EXPEDIE LES COLIS VERS SON CENTRE ROUTIER PRINCIPAL PAR TRAINS DE MESSAGERIES OU PAR CAMIONS

LE CENTRE ROUTIER PRINCIPAL : - TRIE LES COLIS
- EXPEDIE LES COLIS SOIT PAR TRAINS DE VOYAGEURS, SOIT PAR TRAINS DE MESSAGERIES, SOIT PAR CAMIONS VERS LES CENTRES ROUTIERS SECONDAIRES DEPENDANTS
- DELIVRE LES COLIS DESTINES AUX LOCALITES QU'IL DESSERT
- EXPEDIE LES COLIS PAR TRAINS DE MESSAGERIES VERS LES AUTRES CENTRES ROUTIERS PRINCIPAUX

REMARQUES : 1) LES COLIS POSTAUX, POUVANT ETRE ACHEMINES DE LA STATION DE DEPART VERS LA STATION DE DESTINATION SANS CHANGEMENT DE TRAIN, NE DOIVENT PAS TRANSITER PAR LE CENTRE ROUTIER SECONDAIRE NI PAR LE CENTRE ROUTIER PRINCIPAL. DANS CE CAS, LE NUMERO DU TRAIN SERA INSCRIT DANS LA CASE "LOTISSEMENT" DU BORDEREAU D'EXPEDITION.
2) A TOUTS LES STADES DE L'EXPEDITION, LES GARES (STATIONS ET CENTRES ROUTIERS) PROCEDENT A L'ACCEPTATION ET A LA DELIVRANCE DES COLIS.

VI.) TRANSPORT ENTRE STATIONS ET BUREAUX DE POSTE (ET VICE-VERSA)

EN REGLE GENERALE, LE TRANSPORT DES COLIS POSTAUX DE LA STATION VERS LE BUREAU DE POSTE ET VICE-VERSA SE FAIT SUIVANT DES ACCORDS LOCAUX ENTRE LE CHEF DE GARE ET LE PERCEPTEUR DES POSTES ET CE A UNE HEURE DETERMINEE.

LE PERSONNEL INTERVENANT DANS LE TRANSPORT EST : LE PERSONNEL DE GARE
LE FACIEUR DES POSTES
LE PIETON ENTREPRENEUR
L'ENTREPRENEUR DE MALLS-POSTE
LE PERSONNEL DE LA S.N.C.V.

VII.) LIVRAISON DES COLIS POSTAUX

a.) REGLE GENERALE

LES COLIS POSTAUX DOIVENT ETRE REMIS AU DESTINATAIRE AU PLUS TARD LE LENDEMAIN DU JOUR D'ACCEPTATION AVANT 13 HEURES.
LES COLIS POSTAUX ARRIVANT A DESTINATION AVANT 16 HEURES LE JOUR MEME DE L'ACCEPTATION DOIVENT ETRE REMIS LE JOUR MEME.

b.) LIVRAISON PAR LES GARES

LES COLIS POSTAUX SONT REMIS AU DESTINATAIRE :
- PAR LE CAMIONNAGE
- PAR PORTEUR SI LE DESTINATAIRE HABITE DANS UN RAYON DE 3 Kms AUTOUR D'UNE STATION OU UNE DEPENDANCE NON DESSERVIE PAR LE CAMIONNAGE

c.) LIVRAISON PAR LA POSTE

LES COLIS POSTAUX SONT REMIS AU DESTINATAIRE :
- PAR LE FACTEUR : A LA PREMIERE TOURNEE
A LA DEUXIEME TOURNEE EN CAS DE SURCHARGE
EN CAS D'ARRIVEE LE JOUR MEME

REMARQUE : LA POSTE NE DELIVRE PAS : LES COLIS SUIVANTS
LES COLIS DE POISSON FRAIS

d.) LIVRAISON PAR LE VICINAL

LE VICINAL (S.N.C.V.) SE CHARGE DE LA LIVRAISON DES COLIS POSTAUX "BUREAU RESTANT" ET DES COLIS SUIVANTS AINSI QUE LES COLIS DE POISSON FRAIS QUI N'ONT PU ETRE REMIS PAR LE SERVICE DU CAMIONNAGE DE LA S.N.C.B. DANS CE CAS, LE COLIS EST DIRIGE LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE VERS LA STATION OU LA HALTE DU VICINAL LA PLUS PROCHE DU DOMICILE DU DESTINATAIRE

e.) LIVRAISON "BUREAU RESTANT"

LES COLIS POSTAUX PEUVENT ETRE EXPEDIES "BUREAU RESTANT" A TOUTES LES GARES ET DEPENDANCES DE LA S.N.C.B., A TOUTS LES BUREAUX DE POSTE ET A TOUTES LES STATIONS ET HALTES DE LA S.N.C.V.
L'EXPEDITEUR DOIT INDIQUER CLAIEMENT LE BUREAU OU LE DESTINATAIRE DOIT RETIRER SON COLIS. DES LA RECEPTION DU COLIS, LE BUREAU DE LIVRAISON DOIT INFORMER LE DESTINATAIRE PAR CARTE POSTALE. POUR LES COLIS DE MARCHANDISES PERISSABLES, L'AVIS D'ARRIVEE DOIT ETRE DONNE PAR LA VOIE LA PLUS RAPIDE.
LES COLIS "BUREAU RESTANT" SONT TENUS PENDANT UN DELAI DE 15 JOURS A LA DISPOSITION DU DESTINATAIRE; APRES CE DELAI UN AVIS DE NON-LIVRAISON EST EXPEDIE A L'EXPEDITEUR.

VIII.) COLIS EN SOUFFRANCE

LES COLIS NON DISTRIBUES ET LES COLIS "BUREAU RESTANT" (NON RETIRES PAR LE DESTINATAIRE) SONT CONSIDERES COMME SOUFFRANCE.
DANS LES DEUX CAS, LA STATION DOIT AVERTIR L'EXPEDITEUR ET S'ENQUERIR DE LA SUITE A DONNER A CES COLIS SOIT : REEXPEDITION (MOYENNANT LE PAIEMENT DES FRAIS DE REEXPEDITION PLUS LES FRAIS DE FACTAGE ET DE MAGASINAGE), SOIT ABANDON DE LA MARCHANDISE AU TRANSPORTEUR.

**Réalisation Inter-membres
du jeudi 20 octobre 1994**

Pays Description Départ

COLIS POSTAL "BAREME III" DE 0 A 5 Kgs.

TAXE PRINCIPALE DU 11/11/1976 AU 20/07/1977

1. BELGIQUE : 1 C.P. de Bxl. à Eekloo du 6.8.1920 T.P. 166 (tarif exact C.P. avec signature) + flamme "Ville Olympiade Anvers Août sept. 1920" 85
2. 3 C.P. émission Houyoux T.P. 192 (5) - 193 - 199 obl. Tour. "Le Zoute" + 1 griffe "La Reid" 75
3. 1 C.P. Expo Phil. de Charleroi du 2.9.1930 - T.P. 302-303-304 150
4. 1 C.P. Expo de Bxl du 23.5.1935 - T.P. 407-408-409 ... 150
5. 1 L. Rec. de Jette à Bxl. du 16.8.1938 - T.P. 432 Tarif exact L.O. 0,70F + Rec. 1,75F - S/L. = 700 F très frais 250
6. 1 EP propagande n° 24 d'Auvélais à Anvers du 9.5.1938 Marque et étiquette de non distribution 50
7. 1 L. vers Bxl. du 4.6.1945 T.P. 648 à 651 obl. Ambulant Bxl. Herbenthal 1 75
8. 1 L. Express de Binche à Bxl. du 11.4.1951 - T.P. 771 et 832. Tarif exact (L.O. 1,75 + Exp. 6 F) Obl. télég. de Binche 120
9. 1 C.P. de Bxl. à Seraing du 8.12.1948 - T.P. 856 Marques de retour 75
10. 1 L. "Par Avion" de Uccle à Léopoldville du 21.10.57 T.P. 1030 (2) Tarif exact pour 1 L. de 15,1 à 20 gr. (Jusque 10 gr. 6 F + par 5 gr. en plus : + 2 F) 125
11. 1 L. de change de 2.500 F obl. Huy 21.11.1958 T.P. 926 et 1065 (tarif exact : jusque 2.000 F : 8 F par fraction de 2.000 en plus : + 1 F) 125
12. 1 L. Rec. Express du 2.4.1968 - T.P. 848A (2) - 1066 et 1069 (tarif exact : L.O. de + de 20 gr. : 6 F + Rec. 10 F + Express 12 F) Très beau 120
13. 5 Cartes-récépissés - T.P. 433-531-854-1352 - Bon lot. 75
14. 16 documents (L.O., Imp., Rec., Express...) 150
15. 1 bord "Relevé des bulletins de versements accepté" obl. Broeckem + griffe emblém T.P. 1876-1998-2127 Pièce peu fréquente 95
16. 18 L. affr. "Journée du T." de 1960 à 1969 Bon lot pour thématique 95

C 703 c (DC 1985) (B)	1 QUALITE D'EXPEDITION VERZENDING- BULLETTEN VERZENDINGSCHEM	DESTINATION BESTEMMING DISTRIBUTION <i>H. Neldens</i>	LETTRE VERZENDING 30	COLIS POSTAL / POSTCOLLO / PORTPAKKEET MONTANT PERCU GRUYERS BEDIAG ERHOBEN BETRAG <i>104</i>	N° à reproduire sur l'étiquette N° sur le bonnet ou sur autre 820
ETIQUETTES - ETIKETTEN - ETICERTEN				N° sur dem. initial ou versoeken Expéditeur / Afzender / Absender <i>Seraing Yves</i>	
Les parties entourées d'un trait gras sont à remplir par l'expéditeur. De velovlijnde delen moeten door de afzender ingevuld worden. Die mit fettem Strich umrahmten Teile sind vom Absender auszufüllen.				Exp / Absender: <i>Seraing Yves</i>	
Destinataire Gedestineerde Empfänger <i>G. Cole P.V.B.A.</i>				N° / Street: <i>45 de la route</i>	
nom <i>Digitaalheidslaan 34</i>				à / in post in (Post)zahl <i>9170 Waasmunster</i>	
à (in) post in (Post)zahl <i>9170 Waasmunster</i>				à / in post in (Post)zahl <i>4200</i>	
En chiffres - in cijfers - in Ziffern				Poids brut / Bruttogewicht Nettogewicht <i>1145</i> Kg	
Remboursement Ritourneus				Frais occasionnés par le destinataire Klachten betaald door de geadresseerde Von Empfänger bezahlten Nebengebühren	
Valeur déclarée Aangegeven waarde Angesagener Wert					
Valeur assurée Verzekerde waarde Versicherter Wert					
Marchandises - Aard van het goed Art des Güter (1)				le op à om van	
(1) Attention obligatoire. Pour les marchandises fragiles ou périssables la nature de la marchandise doit également être indiquée sur le colis. (1) Verplichte vermelding. Voor kwetsbare of bederfelijke goederen moet de aard van de goederen ingevuld op het colli worden vermeld. (1) Erforderliche Angabe. Für die zerbrechlichen bzw. leicht verderblichen Waren muss die Art des Gutes ebenfalls auf dem Colli angegeben werden.				heures uur à om van	
L'emploi de la T.V.A. Vrijgesteld van B.T.W. Vrij van M.W.T.				Timbre à date ou affranchissement Datumstempel bijzetting Tijdstempel bijzetting	
En cas de non-livraison, prière de Bij niet aflevering, verzocht. Kann die Sendung nicht abgeliefert werden, so bitte ich				Signature destinataire / Handtekening gedestineerde / Utehandtekening Empfänger	

COLIS POSTAL, AYANT UN POIDS DE 1,500 Kg., EXPEDIE DE SERAING A WAASMUNSTER LE 18/04/1977.

TAXE PRINCIPALE DE 1 A 3 Kgs. 104,00 Frs.

ACHEMINEMENT : BUREAU D'ACCEPTATION : SERAING
 GROUPE DE DISTRIBUTION : GAND (1ier CHIFFRE DU LOTISSEMENT 9)
 BUREAU DE DESTINATION : SAINT-NICOLAS-WAAS (LOTISSEMENT 90)
 LIEU DE DESTINATION : WAASMUNSTER

REMARQUE : TRANSIT DU COLIS LE 20/04/1977 A SAINT-NICOLAS-WAAS PERFORATION FSN 200477

17. Guerre 14-18 : 1 L.O. de Tirlemont à Verviers du 17.4.1916 T.P. Occ. 3 - censure militaire "Thienen"	50
18. 1 C.P. de Vilvoorde à Andenne du 25.6.1917 - T.P. Occ. 13 - Censure milit. "Brussel" - Cachet arriv. Andenne millésime incomplet.....	50
19. Colis Postaux : 2 Bord. Exp. colis T. Col. P. 377 et 399 Obl. Relais PLainevaux et Vezon	100
20. FRAMA : 24 envel. affr. vignette "Frama" (série complète) Cat / V.A. 1/6 cote 900 F.....	300
21. Courrier spécial : 1 C.P. "Courrier par autogyre" du 5.7.1947 T.Aér. 12 et 13 "Inauguration de la borne terminale de la Voie de la Liberté"	200
22. LUXEMBOURG : 1 Bul. Exp. Colis d'Esch s/Alzette à Luxembourg du 1.6.1943 T.P. allemands 713 et 718	175
23. Vols spéciaux : 3 C.P. "Inauguration aéroport de Namur (Temploux)" du 22.6.1947 (Vols spéciaux vers Amsterdam Londres et Paris)	150
24. 1er vol Bxl.- Alger et retour du 3.4.1976 1er vol Bxl.-Jakarta et retour du 4.4.74	300
25. 1er vol Bxl.-Bagdad du 8.7.1976 et retour Aller : Poids du courrier 800 gr. pas de marque spéciale Cat. Vandebauw R.R.R. (extrêmement rare) Retour : vol retour posposé à plusieurs reprises Très bon lot - Pour amateur	700

26. FRANCE : 182.....	ob.	3200	4000
27. 354/55		600	800
28. 1166/71	**	110	250
29. 1422		250	400
30. PA 38/41		173	320
31. BELGIQUE : 20 SPECIMEN.....	*	7500	1800
32. 84/107	ob.	11100	2600
33. 429 - 530 ND	**	1550	400
34. 567A		300	120
35. 582B		3500	1400
36. 1096/1104 (4).....		300	100
37. 1176/81		650	250
38. PA 26/27		1600	600
39. Pub 143/71		580	200
40. Occ. 52A		6200	2000
41. Taxe 2	*	1400	300
42. Privé 117/18	**	1150	300
43. Privé 123/24		1900	500
44. Téléphone 21/8	*	900	250
45. 1053/62 + PA 30/35	**	440	160
46. BF 11/12		900	400
47. PA 1/6 - 8/14	*	1575	380
48. BF 18/21	ob.	2600	650
49. PA 15/23 + 15A/23A	**	450	120
50. Privé 83/100		630	150

51. CONGO BELGE : 14/29	ob.	8645	2000
52. 72/80		5070	1200
53. 214/24		500	100
54. 362/64 (9)	**	180	50
55. 365/66 (8)		160	40
56. FRANCE : 505/25	*	75	120
57. 526/37		240	360
58. 630/48		185	250
59. BELGIQUE : 29	ob.	2200	750
60. 38/41		3350	800

61.	BELGIQUE : 46/52	ob.	2500	700
62.	724 N/P	**	-	600
63.	860/62		1700	660
64.	897	*	700	200
65.	943/45 - FDC	ob.	3800	750
66.	987/89	**	520	230
67.	998/1004		1200	500
68.	1096/1101		750	300
69.	1153/58		430	160
70.	Service 7/15	*	800	150
71.	C.F. 355/57		750	180
72.	LUXEMBOURG: 6	ob.	700	220
73.	27		1000	300
74.	84		3750	1000
75.	132/34		388	80
<hr/>				
76.	FRANCE : 70	ob.	235	400
77.	120	*	800	1000
78.	123		700	900
79.	133		1200	800
80.	141	**	330	500
81.	142	*	100	150
82.	160		90	130
83.	PA 1/2		2700	3200
84.	PA 25		100	120
85.	PA 32	**	975	1500
86.	PA 37	*	500	600
87.	BELGIQUE : 53/67		20500	4000
88.	74/80		11400	2500
89.	93/99	**	8500	200
90.	108/22	*	6000	1500
91.	135/49		15400	3000
92.	351/52		5400	1200
93.	377/83		6700	1300
94.	394/400		5300	1200
95.	407/09 - 418A/26 - 458/65		510	110
96.	Journaux 1/18		3000	500
97.	Taxe 1/2		1550	300
98.	Taxe 32/48		300	60
99.	Taxe 56/65	**	3000	600
100.	CF 135/66		5500	1000

101.	BELGIQUE : CF 167/69	**	600	100
102.	CF 170/73		1300	220
103.	CF 174		1100	200
104.	CF 211/12		160	40
105.	CF 214/35		520	100
106.	CF 236.59		1200	300
107.	CF 322/29		1000	220
108.	CF 336/54B		5500	1000
109.	1627/35 (20)	**	4500	1800
110.	Pays Baltes : 1 classeur + 1 album	ob.	-	500
<hr/>				
111.	BELGIQUE : 9	ob.	5500	2000
112.	4	ob.	1700	500
113.	220 (1/2 feuille 1er J.		2750	900
114.	267/72	*	1000	350
115.	308/14		1400	560
116.	814/22		1400	640
117.	827/31		1850	740
118.	834/40		1225	500
119.	860/62		1200	420
120.	868/75		1155	450
121.	880/91		6800	2700
122.	918/23		1220	450
123.	930/37		1300	500
124.	943/45	ob.	1600	500
125.	979/85	*	1250	440
126.	PA 1/5		1235	450
127.	Année 1967 (39 V. + 2 BF)	**	516	300
128.	Année 1968 (39 V.)		473	280
129.	Année 1970 (44 V. + 2 BF + 2 Cts.)		1878	850
130.	Année 1971 (49 V.)		647	260
131.	Année 1975 (46 V. + 2 Cts.)		938	560
132.	Année 1977 (43 V. + 1 BF)		740	450
133.	Année 1978 (35 V. + 1 BF + 2 Cts.)		724	430
134.	Année 1979 (40 V. + 1 BF)		937	560
135.	Année 1983 (34 V.)		1005	600
<hr/>				
136.	BELGIQUE : 2	ob.	2200	750
137.	211/19	**	2800	1300
138.	356/62	*	4500	1500

139.	BELGIQUE : 532/37	**	1600	690
140.	751/55		2200	975
141.	Congo (Stanleyville) : 1/5		650	300
142.	11/15		550	250
143.	18/19		1600	750
144.	20/22		450	200
145.	23/29		600	290
146.	LUXEMBOURG : 425/28		650	295
147.	402/05		550	240
148.	433/38		3750	1750
149.	476/81		1250	500
150.	490/93		400	175